

Pension alimentaire

Par **Jennifer Craquelin**, le **24/10/2015** à **08:37**

Des parents ont eu 2 enfant, puis on divorcé:

- 1er enfant: une fille de 25 ans qui a arrêté ses études à 18 ans et a commencé à travailler jusqu'à ses 25 ans en habitant chez elle(chez son copain) et maintenant elle veut faire un CAP en habitant chez sa mère et pour cela, elle demande une pension alimentaire à son père
- 2ème enfant: un garçon de 19 ans qui continue ses études en BTS et qui a travaillé que pendant les saisons d'été et qui "habite" parfois chez son père car il a un studio pour ses études, et avait demandé une pension alimentaire à sa mère par le tribunal.

A votre avis, qui aura raison entre la fille et le père?